

INFORMATIONS EMPLACEMENTS VISITEURS

Emplacement ouvert :

Mercredi 21 octobre 2026 –
Lundi 26 octobre 2026

Horaires d'enregistrement :

Tous les jours : 7h30-20h00

Arrivée :

- Voir le plan d'accès (page 2)
- Uniquement pendant les heures d'ouverture

Prix par nuit :

- Catégorie « Petit » 50 CHF
(véhicule jusqu'à 10m)
- Catégorie « Grand » 60 CHF
(véhicule à partir de 10m)

Infrastructure :

- Raccordement électrique : 230 V max. 16 A (distribution centrale)
- Raccordement central à l'eau
- Toilettes
- Possibilité de prendre une douche

Paielement :

- Le paiement s'effectue directement sur place au moment du départ.
- Carte ou TWINT - aucun paiement en espèces n'est possible !

Autorisation de stationnement :

- À votre arrivée, vous recevrez une carte de couleur (autorisation de stationnement)
- Cette carte doit être placée de manière bien visible derrière le pare-brise

Règlement du parking :

- Le règlement intérieur et les règles relatives aux emplacements de BERNEXPO s'appliquent au parking. Celui-ci est obligatoire pour tous les clients et doit être respecté
- Règles relatives aux emplacements (voir page 3)

ANFAHRTSPLAN BERNEXPO



BAUSTELLE

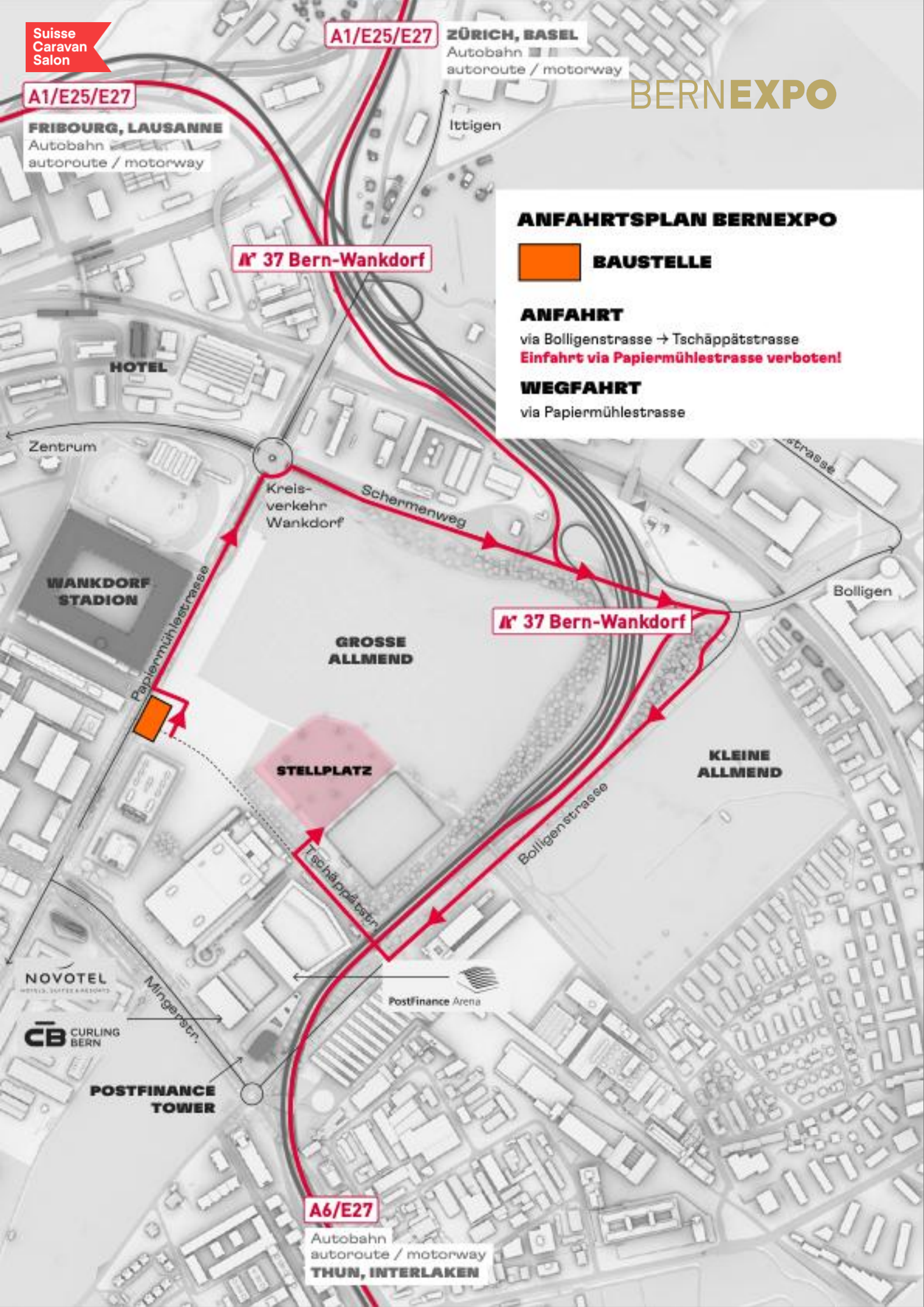
ANFAHRT

via Bolligenstrasse → Tschäppätstrasse

Einfahrt via Papiermühlestrasse verboten!

WEGFAHRT

via Papiermühlestrasse



STELLPLATZ

GROSSE
ALLMEND

KLEINE
ALLMEND

NOVOTEL
HOTELS, SUITES, RESORTS

CB
CURLING
BERN

POSTFINANCE
TOWER

RÈGLES RELATIVES AUX EMPLACEMENTS

1. Les emplacements ne sont pas des espaces d'exposition ou de salon.
2. Les véhicules ne peuvent être proposés à la vente, à la location ou à d'autres fins similaires.
3. Il est INTERDIT d'apposer ou de distribuer du matériel publicitaire.
4. Chaque véhicule doit être effectivement habité pendant le séjour.
5. Aucun véhicule ne peut être déplacé sans l'accord de BERNEXPO ou de Securitas
6. Les instructions de BERNEXPO ou de Securitas doivent être suivies dans tous les cas
7. Seuls les barbecues électriques ou à gaz sont autorisés (aucun feu ouvert)
8. À respecter à tout moment :
 - faire preuve de considération envers les autres
 - adopter un comportement respectueux
9. Sur l'ensemble du site de BERNEXPO, il n'existe aucune possibilité de vidanger les toilettes chimiques ou les réservoirs à matières fécales. Il est expressément interdit de vider les toilettes chimiques dans les installations sanitaires, les douches ou tout autre dispositif d'évacuation des eaux situé sur le site.

Infraction

En cas d'infraction aux règles relatives aux emplacements BERNEXPO se réserve le droit d'expulser le contrevenant et de faire évacuer le véhicule.